



Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 17 a) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Note du Secrétaire général

1. Les articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent :

«Article 155

L'Assemblée générale nomme un Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires comprenant seize membres, dont trois au moins sont des experts financiers d'une compétence reconnue.

Article 156

Les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. Les trois experts financiers ne doivent pas se retirer en même temps. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité consultatif au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante.»

* A/54/50.

2. Le Comité consultatif se compose actuellement des membres suivants :

Mme Denise Almao (Nouvelle-Zélande)*
M. Ammar Amari (Tunisie)*
M. Ioan Barac (Roumanie)**
M. Leonid Efimovich Bidnyi (Fédération de Russie)*
M. Gérard Biraud (France)*
Mme Norma Goicochea Estenoz (Cuba)*
Mme Nazareth A. Incera (Costa Rica)***
M. Hasan M. Jawarneh (Jordanie)**
M. Ahmad Kamal (Pakistan)***
M. Mahamane Amadou Maiga (Mali)**
M. E. Besley Maycock (Barbade)**
M. C. S. M. Mselle (République-Unie de Tanzanie)**
M. Rajat Saha (Inde)***
M. Nicholas A. Thorne (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)***
M. Fumiaki Toya (Japon)***
M. Giovanni Luigi Valenza (Italie)***

* Mandat expirant le 31 décembre 1999.

** Mandat expirant le 31 décembre 2000.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2001.

3. Le mandat de Mme Almao, MM. Amari, Bidnyi, Biraud et Mme Goicochea Estenoz expirant le 31 décembre 1999, l'Assemblée générale sera appelée, à sa cinquante-quatrième session, à nommer cinq personnes pour pourvoir les sièges ainsi devenus vacants. Ces personnes seront nommées pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2000.

4. Lors des sessions précédentes, la Cinquième Commission présentait à l'Assemblée générale un projet de décision où elle indiquait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Le Secrétaire général propose de procéder de même à la cinquante-quatrième session.